

Alimentation du nourrisson et du jeune enfant (ANJE) en situation de réfugiés : Priorités pour la gestion des camps

Une initiative du HCR et de Save the Children

Justification pour l'intégration de l'ANJE et de la gestion des camps

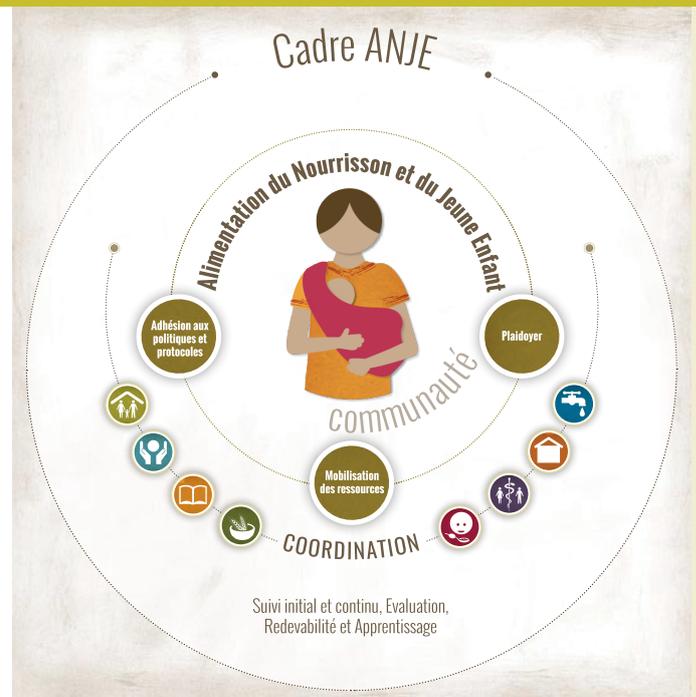
La plupart des enfants ne meurent pas à cause de conflits ou de catastrophes naturelles en soi, mais plutôt en raison de pénuries de nourriture et d'eau potable, de soins de santé inadéquats et de mauvaises conditions d'assainissement et d'hygiène.

Pour s'assurer que la plupart des enfants soient protégés et reçoivent des services essentiels, les pratiques optimales de l'ANJE doivent être établies grâce à une intégration complète et appropriée de l'ANJE au secteur de la gestion des camps. La protection, la promotion et le soutien des pratiques optimales de l'ANJE permettent non seulement de **sauver des vies**, mais aussi de veiller à ce que le niveau de vie des réfugiés soit respecté et que leurs droits humains soient protégés. Une bonne coordination des services, l'identification des besoins et des lacunes dans l'aide, la prévention du double emploi, l'amélioration de la participation des femmes, l'application des normes humanitaires et la protection des droits humains permettent de répondre à plusieurs des mêmes objectifs, essentiels à l'ANJE.

La gestion des camps et l'ANJE peuvent interagir spécifiquement en **établissant des partenariats efficaces** avec une diversité d'acteurs. Il est crucial de travailler ensemble pour **faciliter et coordonner la compréhension** de l'importance de la mise en œuvre de l'ANJE parmi les secteurs et la communauté. Une façon de le faire consiste à préconiser l'intégration sectorielle pour les besoins holistiques des enfants de 0 à 23 mois et des populations des camps en général.

Qui devrait l'utiliser ?

- HCR et partenaires (y compris d'autres agences de l'ONU)
- Personnel national et international
- Cadres supérieurs
- Gestionnaires des programmes
- Conseillers techniques
- Personnel de terrain
- Spécialistes et non spécialistes en ANJE
- Autorités locales et nationales



Le point principal dans l'infographie du Cadre (ci-dessus) est la mère et le bébé. Ils sont soutenus par la communauté dans laquelle ils vivent, ce qui affecte de près les pratiques de l'ANJE. Le cercle autour d'eux représente des actions de haut niveau à prendre en considération telles que le plaidoyer, la mobilisation des ressources et l'adhésion aux politiques et aux lignes directrices. Un effort coordonné entre **tous les secteurs** et l'ANJE assure la protection des droits des enfants jusqu'à 2 ans et des femmes enceintes et allaitantes. Le suivi, l'évaluation, la redevabilité et l'apprentissage (SERA) garantissent la qualité.

Où devrait-il être utilisé ?

Le Cadre s'applique à **toutes les opérations concernant les réfugiés**, notamment la phase initiale d'une crise d'urgence ainsi que les crises prolongées et chroniques. Avec une adaptation minimale, il serait également applicable en dehors des camps, notamment à des réfugiés vivant dans des communautés d'accueil, en zones urbaines et en milieux ruraux, ainsi qu'aux communautés d'accueil elles-mêmes.

Objectifs stratégiques communs

- Assurer la coordination des interventions ciblant les FEA, les nourrissons et les jeunes enfants.
- Veiller à ce que les membres de la communauté représentant les mères et les responsables de nourrissons et de jeunes enfants soient impliqués à tous les stades de l'intervention auprès des réfugiés.
- Maintenir le niveau de vie des FEA et des enfants de 0 à 23 mois déplacés, et veiller à ce que leurs droits humains soient protégés tout en recherchant une solution durable.

Principales activités intégrées

- Le personnel de l'ANJE participe aux groupes de travail de la gestion de camp pour **sensibiliser à l'ANJE** et veiller à ce que les besoins spéciaux des FEA, des nourrissons et des jeunes enfants soient pris en considération.
- **Organiser des séances d'orientation** sur l'ANJE pour la gestion de camp et d'autres membres du personnel pertinents, et leur fournir une liste des principales informations sur l'ANJE.
- En collaboration avec les acteurs de l'ANJE, **identifier les champions de l'ANJE** dans différents mécanismes stratégiques de coordination afin de s'assurer que l'ANJE soit prise en compte dans les processus de prise de décision.
- **Plaider pour des données ventilées** et s'assurer que les FEA ainsi que les enfants de moins de 2 ans soient correctement enregistrés dans les systèmes de gestion des données.
- Plaider en faveur de l'intégration sectorielle pour les **besoins holistiques des enfants de 0 à 23 mois** et des populations des camps en général.
- Encourager les secteurs à **réaliser une cartographie** commune des services disponibles pour les FEA, les nourrissons et les jeunes enfants.
- **Collaborer à la conception de critères de vulnérabilité** pour la priorisation de l'aide : tenir compte des vulnérabilités des orphelins, des nourrissons, des jeunes enfants, des ménages dirigés par des femmes, etc.

- Le secteur de la gestion de camp peut **servir de « connecteur »** pour les acteurs de l'ANJE afin qu'ils s'engagent avec les réseaux clés (c.-à-d. les leaders communautaires, les agences concernées, les groupes communautaires).
- La gestion de camp doit appuyer et faciliter la collecte de données pour le **suivi de l'utilisation de ce Cadre.**



© UNHCR/Roger Arnold

Possibilités générales de collaboration

- S'assurer que la **gestion des substituts du lait maternel (BMS) est conforme au Code international de commercialisation des substituts du lait maternel**, et qu'elle est reflétée dans tous les aspects de la gestion de camp, y compris la Déclaration conjointe.
- Allouer **suffisamment d'espace pour les activités de l'ANJE** (espaces amis des bébés, coins d'allaitement, etc.), et veiller à ce que l'entretien et les services appropriés soient en collaboration avec la planification du site.
- Veiller à ce que **les mécanismes de distribution des articles non alimentaires reflètent les besoins** et les circonstances des FEA et des responsables des enfants de 0 à 23 mois.

Pour plus d'informations sur le Cadre, veuillez consulter : <https://www.unhcr.org/nutrition-and-food-security.html>